



## Accompagnement optionnel

dans le cadre de la démarche VAE




### OBJECTIFS

- Faire ressortir les compétences et savoir-faire du candidat nécessaires à l'obtention de la VAE
- Aider les candidats à sélectionner les expériences professionnelles et personnelles pertinentes pour la démarche de VAE
- Mettre en valeur ces expériences dans la rédaction du livret de preuves




### PRÉREQUIS

- Recevabilité à la VAE




### PUBLIC VISÉ

- Candidats à la démarche de VAE




### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Travail personnel du candidat sur le dossier
- Relecture et commentaires de l'accompagnateur (structuration du dossier, identification des expériences pertinentes à présenter, repérage des points à développer, suggestions de reformulation, etc...)
- Adaptation du suivi pour répondre aux besoins et questions du candidat




### ÉVALUATION

- Les objectifs fixés sont mis à disposition sur un fichier partagé seulement avec le candidat (type drive)
- L'émargement est demandé à chaque entretien




### CALENDRIER

- Entretiens réguliers étalés sur 8 à 10 mois (septembre à juin)



### LIEUX


- en ligne (plateforme de visioconférence)
- ou en présence (Paris)



### TARIF

- Forfait collectif : 750 € (individuel) – 1275 € (PEC)
- Forfait complet : 1500 € (individuel) – 2040 € (PEC)
- Forfait préparation au jury : 500 € (individuel) – 765 € (PEC)

Financements possibles : Pôle-Emploi, CPF, AKTO



### INSCRIPTION

Demande à faire au référent VAE pour l'ILFM

- lors de l'entretien d'inscription
- à tout autre moment de la démarche de VAE si le besoin se fait sentir

# ACCOMPAGNEMENT VAE

1<sup>re</sup> **étape**  
 Demande  
 d'accompagnement

2<sup>e</sup> **étape**  
 Accompagnement  
 et rédaction du  
 livret de preuves

3 **formules**

Le décret d'application de la loi du 5 mars 2014 sur la VAE introduit dans le Code du travail, un chapitre sur l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience. Celui-ci peut comprendre un module de base composé d'une aide méthodologique à la description des activités et de l'expérience du candidat correspondant au référentiel de la certification visée, à la formalisation de son dossier de validation, à la préparation de l'entretien avec le jury et le cas échéant, à la mise en situation professionnelle ; L'organisme en charge de l'accompagnement doit informer le candidat sur les conditions d'accueil, les modalités et méthodes utilisées et sur la formation et la qualification des accompagnateurs (décret n° 2014-1354 du 12 novembre 2014).

Faire la demande lors de l'entretien d'inscription ou à tout autre moment de la démarche de VAE et adresser cette demande au responsable VAE de l'ILFM

Choisir le forfait adapté aux besoins :

- collectif (15h),
- complet (15h collectif + 9h individuel),
- soutenance devant jury (2h d'entretien bilan et 2h de préparation à la soutenance)

De la part de l'ILFM :

- Communication du calendrier
- Mise en contact avec le coach

Selon la formule choisie :

- De la part du candidat :
- Entretiens réguliers avec l'accompagnateur
- > Engagement sur la durée forfaitaire
- > Assiduité et envoi régulier du travail effectué

De la part de l'accompagnateur :

- Entretiens réguliers avec le candidat
- Engagement sur la durée forfaitaire
- Étude des travaux du candidat
- Préparation du candidat à la soutenance devant le jury

**Accompagnement collectif : 15h**

- Présentation du référentiel et accompagnement à la rédaction
- Préparation à la soutenance devant le jury

**Accompagnement complet : 15h collectif + 9h d'entretiens individuels**

- Présentation du référentiel et accompagnement à la rédaction
- Entretiens individuels d'explicitation
- Relecture du livret
- Préparation à la soutenance devant le jury

**Accompagnement soutenance devant le jury : relecture par correcteur + 2h d'entretien individuel**

- Relecture du livret
- Entretien bilan et préparation à la soutenance devant le jury

### LES DÉLAIS D'ACCÈS

- Vous recevrez les renseignements et modalités pour mettre en route l'accompagnement dans les 15 jours après nous avoir communiqué votre souhait d'être accompagné.

### LES RÉFÉRENTS

- Marie-Astrid DURNERIN, référente VAE pour l'ILFM, responsable du suivi des candidats, certifiée « enseignante du 1er degré »
- Accompagnateur VAE, en charge de l'accompagnement optionnel
- Le candidat est invité à identifier un expert professionnel (responsable hiérarchique, collègue, ou autre) qui pourra l'aider dans sa démarche